

19 déc 2013 -17:18

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2013

Octroi du statut d'infrastructure critique au site de l'Agence spatiale européenne de Redu

Le Conseil des ministres a décidé d'octroyer le statut d'infrastructure critique au site de l'Agence spatiale européenne de Redu. Il a également pris des mesures pour sécuriser le site selon les normes exigées par le Comité de sécurité de l'Union européenne pour les opérations relatives au Global Navigation Satellites Systems (GNSS) européen.

Dans le cadre de la phase opérationnelle de ses programmes GNSS, en particulier Galileo, l'Union européenne entend confier à ses co-contractants industriels et partenaires en charge de la mise en oeuvre technique des systèmes, l'hébergement, l'opération et la maintenance des installations et équipements terrestres et spatiaux. Les Etats membres doivent être accrédités pour héberger ces installations et équipements. C'est pourquoi la statut d'infrastructure critique est exigé.

Le Conseil des ministres a approuvé à ce propos un projet d'arrangement entre l'Agence spatiale européenne et l'Etat belge, répondant aux objectifs suivants :

- conférer au site de l'ESA de Redu le statut d'infrastructure critique ;
- déterminer les responsabilités respectives des parties qui découlent de ce statut et de sa mise en oeuvre ;
- organiser de manière optimale la collaboration entre l'ESA et les autorités belges compétentes pour la mise en oeuvre des mesures de protection et de sécurité ;
- mettre en place un système d'inspection chargé de contrôler le respect par l'ESA de ses engagements découlant de l'arrangement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales,
aux Familles et aux Personnes handicapées, à la Politique scientifique, chargé des
Risques professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>